

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Nombre de membres

- Afférents au Conseil :
- en exercice : 11
- qui ont pris part à
la délibération : 10
pouvoir 1

Séance du 20.04.2023

01247.2023.4.019

L'an deux mil vingt-trois à 19 heures

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans

le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine VIALLET,
Maire.

Présents M. VIALLET. E. LEE. MC COUTURIER. JF JOLY. M. VUILLERMOZ C.
GROSGURIN.S. JUHEN. G. LEGAY. P. ECAILLE. J. GRANDCLEMENT

Absente Excusée : D.JULLIARD a donné pouvoir à MC COUTURIER

Date de la convocation : 15.04.2023

Date d'affichage : 21.04.2023

Monsieur Philippe ECAILLE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article
2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité et des effectifs

Le Maire de Mijoux,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet en détachement et non comme contractuel, nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante N°01247.2022.10.80 du 20.10.2022,

Considérant que, pour pourvoir le poste de contractuel sur contrat de projet créé par ladite délibération, parmi les candidats à ce poste, le plus adapté est actuellement fonctionnaire de l'éducation Nationale et qu'il convient donc de l'accueillir en détachement,

Considérant en conséquence, la nécessité de supprimer le poste à pourvoir en contrat à durée déterminée et de créer un poste d'attaché territorial pour un emploi de responsable administratif polyvalent relevant du cadre d'emplois des attachés, en raison du recrutement d'un fonctionnaire de l'Etat,

Elle propose de supprimer l'actuel emploi à pourvoir de chargé de missions sur un contrat de projet et de créer un emploi d'une durée de 35 heures, dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, pour une durée de 2 ans, comme prévu pour l'emploi supprimé.

Filière : administrative

Cadre d'emploi : attaché

Grade : attaché territorial

- ancien effectif dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux : 0

- nouvel effectif dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux : 1

Le Conseil Municipal décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A du cadre d'emplois des Attachés à raison de 35 heures hebdomadaires ;

Madame le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget 2023 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte les propositions ci-dessus du Maire,
- fixe le nouveau tableau des emplois permanents et des effectifs de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 01.05.2023
- autorise le maire à prendre les dispositions relatives au recrutement
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le
ID : 001-210102471-20230420-0124720234019-DE



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE ET EFFECTIFS					
SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Service Administratif	Responsable administratif polyvalent	Attaché	1	0	TC-Durée 2 ans
	Secrétaire de Mairie	Rédacteur Principal	1	0	TC
Services Administratif urbanisme Et Agence Postale	Instructeur droit du sol	Adjoint Administratif	1	0	TC
	Agents techniques polyvalents	Adjoint technique	3	0	23 H (disponibilité) 22 H TNC -CDD 17h30
	Agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et de la voirie	Adjoint technique	2	0	TC-CDD
Ecoles	ATSEM	ATSEM	1	0	TC-AMO
TOTAL			1		Remplaçant
			10	0	Temporaire

DELIBERATION N°01247.2023.4.019

Pour 10 voix + 1 pouvoir

Délibéré en séance du 20.04.2023, pour extrait d'acte conforme,

Le Maire, Martine VIALLET